

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2007
Publication : 05/10/2007



Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

N° CP

Séance du 29 SEP. 2007

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

INTERVENTIONS ECONOMIQUES GENERALES

Demande de soutien financier de l'Union des Groupements Artisanaux (UGA)
pour une opération de sensibilisation au développement durable

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°2007/I-5°/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente,
- VU le rapport n°2007/I-2°/02 du 15 décembre 2006 relatif au budget primitif du Développement Economique et Universitaire,
- VU l'avis de la Commission de l'Economie, du Tourisme, de l'Université et de la Recherche du 26 septembre 2007,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

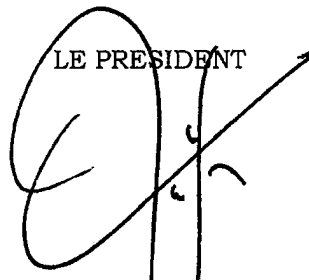
APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide d'attribuer une subvention d'un montant de 800 € à l'UGA pour une manifestation de sensibilisation du secteur artisanal au développement durable,
- ❖ Précise que la dépense correspondante sera prélevée sur l'enveloppe 61805 chapitre 65 nature 6574 fonction 90 programme F024 du budget départemental.

Adopté

.....voix contre

.....abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER